



# Mairie d'Asnans-Beauvoisin

## Conseil Municipal du 18 Février 2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Asnans-Beauvoisin à **18h30** sous la présidence de Mr **Éric FLUCHON**, Maire.

**Membres présents** : Mr FLUCHON Éric, Mr GUYOTY Serge, Mr GRAS Alain, Mme PILARD Christelle, Mr CHEVRIAU Jean-Louis, Mr MOTTARD Philippe, Mr SCORTEGAGNA Cyrille, Mr GROS Jacques, Mme PICARD Sylviane, Mr BARRAUX Nicolas, Mr PEREIRA Christophe, Mr Cédric PRAVAZ,

**Excusée** : Mme FLAIVE Nathalie donne pouvoir à Mr Jacques GROS ;  
Mme HENGUELY Sylviane donne pouvoir à Mr SCORTEGAGNA Cyrille,  
Mme Céline DELAITRE. Donne pouvoir à Mr Cédric PRAVAZ,

Mme Christelle PILARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité de ses membres présents.

### 1. Taxes 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes et de procéder comme suit :

Taxe Foncière (bâti) : 36.24 %

Taxe Foncière (non bâti) : 24.05 %

- AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

### 2. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif : Budget Communal 2021

Le Maire quitte la séance pour que les Conseillers puissent procéder aux délibérations des Comptes Administratifs, Compte de Gestion et Affectation de résultats du Budget Principal

**Approbation du Compte de Gestion 2021** Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Gestion dressé pour l'année 2021 par le comptable public, trésorerie de Poligny, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, concernant le budget communal.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

**Approbation du Compte Administratif 2021** : Après avoir examiné l'ensemble des écritures du Compte Administratif 2020 présenté,

Recettes de fonctionnement : 498 969.46 euros de recettes réelles pour l'année  
Dépenses de fonctionnement : 354 690.53 euros  
Soit un excédent de 144 278.93 €

Recettes d'investissement : 558 894.79 euros  
Dépenses d'investissement : 449 057.93 euros  
Soit un excédent de 109 836.86 €

**Résultat de clôture 2021 :**

-Déficit d'investissement : 8 479.54 euros  
-Excédent de fonctionnement : 461 423.75 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2021 de la commune.

➤ **Affectations des résultats 2021 :**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter les résultats 2021 du Budget Principal comme suit :

452 944.21 € à reporter au 002 de recettes de Fonctionnement ;

8 479.54 € à reporter au 001 de dépenses d'Investissement,

Et 8 479.54 € affectés au compte 1068 de recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver les affectations des résultats 2021 présentés et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Retour de Mr Le Maire

**3. Budget Primitif 2022**

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de la commune, qui s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 929 424 euros

Dépenses et Recettes d'investissement : 719 123 euros

**Total du BUDGET : 1 648 547 euros**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le Budget présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

**4. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021 : Budget Pôle Pasteur**

Le Maire quitte la séance pour que les Conseillers puissent procéder aux délibérations des Comptes Administratifs, Compte de Gestion et Affectation de résultats du Budget Annexe

**Approbation du Compte de Gestion 2021 :** Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité de ses membres, le Compte de Gestion dressé pour l'année 2021 par le comptable public, trésorerie de Poligny, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, concernant le budget du Pôle Pasteur.

**Approbation du Compte Administratif 2021 :** Après avoir examiné l'ensemble des écritures du Compte Administratif 2021 présenté,

Recettes de fonctionnement : 18 452.61 euros de recettes réelles pour l'année

Dépenses de fonctionnement : 2 501.36 euros

Soit un excédent de 15 951.25 €

Recettes d'investissement : 885.77 euros

Dépenses d'investissement : 4 745.80 euros

Soit un déficit de : 3 860.03 €

**Résultat de clôture 2021 :**

-Déficit d'investissement : 3 480.03 euros

-Excédent de fonctionnement : 54 478.54 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : APPROUVE, à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2021 du budget Pôle Pasteur.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

- **Affectations des résultats 2021** : Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter les résultats 2021 du Budget Presbytère comme suit :

50 998.51 € à reporter au 002 de recettes de fonctionnement,  
3 480.03 € à reporter au 001 de dépenses d'investissement,  
Et 3 480.03 € affectés au compte 1068 de recettes d'investissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver les affectations des résultats 2021 présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Retour de Mr Le Maire

## **5. Budget Primitif du Pôle Pasteur 2022**

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 pour le budget Annexe qui s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 69 398 euros  
Dépenses et Recettes d'investissement : 54 480 euros  
**Total du BUDGET : 123 878 euros**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ses membres présents d'approuver le Budget présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

Asnans-Beauvoisin, le 18 février 2022